

Dossier suivi par

Benoît THIERY

Téléphone

05.96.52.27.28

Fax

05.96.52.27.29

Mel

ce.ipr

@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 Schœlcher

cedex

Cette lettre de rentrée a pour fonction de mettre à disposition un certain nombre d'informations aux chefs d'établissements, aux coordonateurs et aux équipes pédagogiques afin qu'ils s'engagent avec détermination et motivation dans cette nouvelle année scolaire. Ils seront alors en mesure d'identifier les dispositions nationales et académiques et leurs responsables respectifs.

1- L'inspection régionale et les groupes ressources académiques	P.1
2- Le projet académique en EPS	P.2
3- La réforme du collège	P.3
4- La formation continue	P.3
5- Les valeurs de la république	P.4
6- L'association sportive	P.4
7- Les examens	P.5
8- Les Activités Physiques de Pleine Nature	P.6
9- Le Savoir-nager	P.7
10- L'inspection	P.7
11- Informations diverses	P.8
12- Annexes : Les résultats de l'enquête sur l'EPS dans l'académie	P.9

ORGANISATION DE L'INSPECTION REGIONALE

IA IPR	Benoît THIERY
Responsable GRF	Hélène COSTE
Coordonateur Formation continue	Karine PLESDIN
Chargé de missions	Pascal RENVIER
Responsable Examens	David GESTEL
Responsable Commission DNB	Yannick BONHEUR
IA TICE	Yann LABORDE
EPS adaptée et handicap	Sophie FRANCOIS
Webmestre	Martine CLAUDEL
GARIP	Gilles VEGA
Site EPS Martinique	http://site.ac-martinique.fr/eps/
Site UNSS 972	Unss972.com

Le projet académique 2014 2017	Le projet académique EPS
Axe 1 : Promouvoir la réussite, l'épanouissement personnel et la construction de l'autonomie intellectuelle de tous les élèves au sein d'une école inclusive	Articuler le curriculum d'un élève en EPS depuis le cycle 3 jusqu'au lycée. Faire des cours d'EPS et de l'association sportive des éléments favorisant et positifs du climat scolaire Imposer la notion d'inaptitudes à l'examen et en enseignement et viser « O dispenses » en EPS Positionner l'EPS comme un vecteur de réussite scolaire à partir du plaisir à pratiquer et la mise en œuvre des compétences méthodologiques et sociales. Assurer le Savoir nager pour tous
Axe 2 : Favoriser la poursuite d'études jusqu'à la fin du secondaire et préparer les jeunes à s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie	Promouvoir la santé et la condition physique dans les pratiques motrices en s'appuyant sur la prévention, le goût de l'effort et les compétences méthodologiques et sociales Développer le goût de l'effort et de la pratique continuée
Axe 3 : Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, du multilinguisme et de la multi culturalité	Dépasser l'utilisation administrative du numérique pour l'utiliser au service des apprentissages
Axe 4 : Inscrire résolument l'académie dans les évolutions touchant le monde éducatif.	Préparer la mise en place du cycle 3, des EPI et l'apport de l'EPS Assurer le lien avec le monde associatif et le monde fédéral

Le ministère de l'Education nationale réalise un effort sans précédent (plan de formation et une année de mise en œuvre) pour que la réforme du collège et que la refondation l'école soient des réussites effectives.

LA FORMATION CONTINUE

La formation continue aura cette année un fonctionnement dans trois directions : la réforme du collège, le Plan Académique de formation (PAF) et la formation des cadres.

La réforme du collège est accompagnée d'un plan de formation des enseignants massif et sans précédent. En effet tous les professeurs de collège seront obligatoirement formés à la réforme du collège et aux nouveaux programmes pendant 8 journées : 3 jours concernant les aspects transdisciplinaires, 2 jours sur les nouveaux programmes disciplinaires et 3 jours liés au numérique.

Le PAF s'adresse donc principalement aux professeurs de lycée même si ceux-ci pourront s'intéresser aux nouveautés du collège.

La formation des cadres est un aspect important de la refondation de l'école qui s'adresse à tous les professeurs d'EPS. Ils concernent les champs de formation suivants : Coordonateur des APS, Secrétaire d'AS, trésorier d'AS, Formateurs académiques.

Les nouveaux programmes feront apparaître la création d'un cycle 3 recouvrant les classes de CM1, CM2 et 6^{ème}. Afin de ne pas être dépourvu à la rentrée scolaire nous proposons des sessions de formation et de réflexion inter degré liés au Savoir-nager, au Savoir- Courir et au Savoir Jouer au Football.

Le GRF – groupe de réflexion et de formation a la même structure et les mêmes missions que l'an dernier :

- L'IA IPR EPS
- La responsable du GRF (Hélène COSTE)
- La coordonatrice de discipline au rectorat (Karine PLESDIN)
- La responsable du bassin sud (Marie- George ELURSE)
- Le responsable du bassin nord atlantique (Gilles VEGA)
- Le responsable du bassin nord caraïbe (Sidney REGIS)

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Cette rentrée 2015 est marquée par la mise en place de l'enseignement moral et civique et d'une éducation curriculaire aux valeurs de la république.

C'est un véritable projet collectif afin de construire et favoriser le bien vivre ensemble pour aujourd'hui et demain. En tant que fonctionnaire d'état et en tant qu'éducateur nous avons le devoir et la responsabilité de favoriser cet enseignement moral et civique aujourd'hui pour bien vivre ensemble dans les établissements et demain pour former les futurs citoyens de notre société.

Madame la rectrice souhaite promouvoir 4 grandes valeurs morales et civiques centrées autour de la sensibilité, du droit et de la règle, du jugement, et de l'engagement.

De par nos objets d'enseignement et en perspective de la spécificité de l'EPS, nous sommes naturellement en première ligne pour favoriser ces 4 valeurs dans nos pratiques professionnelles :

- La culture de l'engagement que nous souhaitons favoriser,
- Les compétences méthodes et sociales que nous souhaitons faire acquérir,
- La confrontation à la règle de par la structure des règlements des ASA et des règles de vie de groupe et d'apprentissage
- La sensibilité liée à la compétence de jugement et à la compétence propre n°3 (réaliser des prestations à visées artistiques, gymniques ou esthétiques).

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le texte réglementaire régissant la participation des personnels enseignant l'éducation physique et sportive à l'animation de l'association sportive scolaire, décrit longuement dans la lettre de rentrée 2014, reste bien sur la référence.

Note de service n°2014-073 du 28 05 2014 (parue au BO n°22 du 29 mai 2014).

Leurs missions s'effectuent dans plusieurs directions suite à un diagnostic précis réalisé depuis le mois de mars et plusieurs séances de travail :

- Assurer à l'UNSS des formes de pratiques de loisir, de détente, de responsabilité, de compétition ou de haut niveau.
- Mettre en place un programme d'activités compact, cohérent et adapté aux désirs d'accomplissement de la jeunesse martiniquaise.
- Faciliter la communication et créer du lien
- Mutualiser les ressources et les déplacements
- Favoriser le sport Partagé
- Intensifier la formation des jeunes officiels

Ils sont placés sous la responsabilité fonctionnelle de la Directrice régionale et sous la responsabilité hiérarchique de l'IA IPR EPS. Ils seront épaulés dans la gestion quantitative et qualitative des activités sportives par les spécialistes techniques.

Cette nouvelle organisation est importante pour donner un nouvel élan et une nouvelle reconnaissance au sport scolaire en Martinique. Aidons-les à mettre en place ce nouveau fonctionnement.

Je profite de cette lettre de rentrée pour remercier de leur investissement reconnu les délégués de district qui ont assumé cette tâche fastidieuse jusqu'à ce jour.

Je serai attentif au fonctionnement des associations sportives et des forfaits au sein des établissements. D'ailleurs j'encouragerai toutes les initiatives favorisant l'accès du plus grand nombre ainsi que des plus fragiles à la pratique sportive et à la vie associative.

LES EXAMENS

Le responsable de la commission académique des examens, sous l'autorité de l'IA IPR EPS, est David GESTEL, pour la gestion du contrôle en cours de formation, du contrôle ponctuel et de l'option facultative. Il est assisté par Roger BALDARA et Teddy VICTOIRE. Ce sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute gestion des examens en CAP, BEP et baccalauréat.

handicap ou d'invalidité.

La commission académique « EPS adaptée et handicap » est à votre disposition pour vous aider à construire ou faire vivre des protocoles d'examens adaptés aux inaptitudes et par ricochet aux aptitudes des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

LES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

J'encourage la pratique des APPN qui offrent des opportunités éducatives majeures. Cependant le risque et la sécurité passive et active sont des corollaires de ces APSA afin qu'elles restent dans danger et permettent d'offrir une EPS complète et diversifiée à leurs élèves.

Il faut néanmoins veiller à un certain nombre de conditions :

- L'accord préalable d'un projet APPN en conseil d'administration et la possession des autorisations parentales
- Les conditions météorologiques favorables
- Un taux d'encadrement suffisant et réglementaire
- La vérification du bon état du matériel utilisé
- L'écriture d'un contrat pédagogique d'encadrement complémentaire pour les intervenants extérieurs avec la validité et du niveau de diplôme présenté.
- L'accord de la collectivité de tutelle pour le montage financier
- L'obligation de 10H de pratique effective pour la validation d'un niveau de compétences
- L'exacte correspondance du nombre d'heures de cours massés avec le nombre d'heures dégagées à l'année.
- La responsabilité pédagogique de l'enseignant : celui-ci reste maître et responsable des contenus d'enseignement et de la sécurité même en présence d'un intervenant extérieur.

Ceci est valable pour toutes les activités nautiques, de pleine nature, la natation en mer mais également l'escrime ou la danse traditionnelle.

Pour aider à faire vivre ces cycles de pleine nature dans un cadre sécuritaire et réglementaire, vous pouvez mobiliser le dispositif de l'encadrement pédagogique complémentaire. Les demandes sont à adresser en fin d'année après réception de la circulaire académique.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin, sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 s, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 m
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

L'INSPECTION

L'inspection individuelle est un moment de contrôle et de vérification de conformité aux programmes. Pour autant c'est l'occasion de jeter un regard distancié et d'analyse sur ses pratiques didactiques et pédagogiques.

C'est à cet effet que les éléments d'appréciation professionnelle s'appuient sur les préparations, les documents synthétisant les différents projets et la leçon en elle-même.

La réunion d'équipe concomitante est aussi un moment majeur car il permet de faire converger les pratiques professionnelles individuelles et collectives dans une

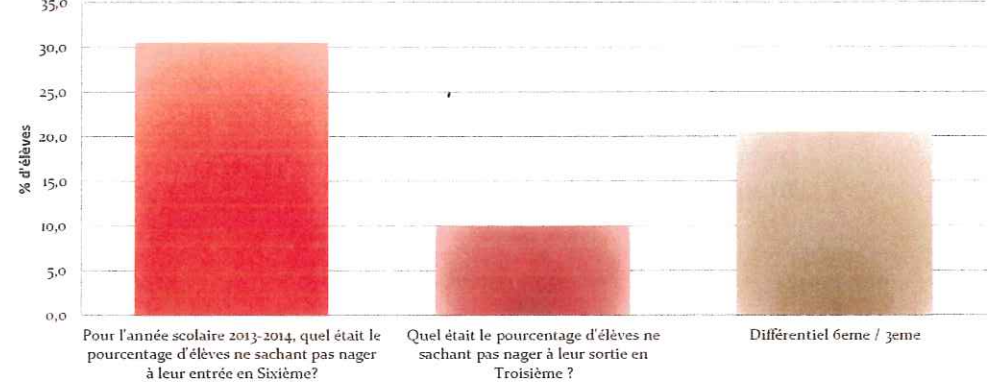
- **La journée du sport scolaire** aura lieu le mercredi 16 septembre 2015. Cette journée permet de lancer officiellement le début de l'année scolaire sportive et de valoriser le programme de l'association sportive au sein de l'établissement.
- **L'innovation pédagogique** s'appuie sur deux dispositifs académiques :
La CARDIE : cellule académique de recherche et de développement de l'innovation et de l'expérimentation ; à visée multidisciplinaire, elle peut aider à construire les projets innovants et à rechercher des moyens de fonctionnement.
Le GARIP : groupe académique de recherche et d'innovation pédagogique ; c'est un dispositif de l'EPS pour recenser et diffuser des « bonnes pratiques ».
- **Le prix de l'éducation** récompense des lycéennes ou lycéens qui brillent par leur rayonnement scolaire, sportif et associatif. Une bourse est attribuée au lauréat à partir de critères. N'hésitez pas à inscrire vos jeunes talents pour les valoriser.
- **L'année européenne du sport de l'école à l'université** est mise en place cette année scolaire autour des grands événements organisés en France (l'Euro de Basket-ball, L'euro de football, les championnats du monde cross-country...). Nous serons sollicités pour relayer ces organisations et les valeurs qu'elles véhiculent au travers nos manifestations locales ou académiques.

En conclusion, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les professeurs d'EPS nouvellement arrivés dans l'académie et aux stagiaires qui seront en situation d'exercice.

Cette année scolaire va être charnière pour l'EPS mais aussi pour le système éducatif. Je vous encourage à l'aborder collectivement pour mieux la maîtriser.

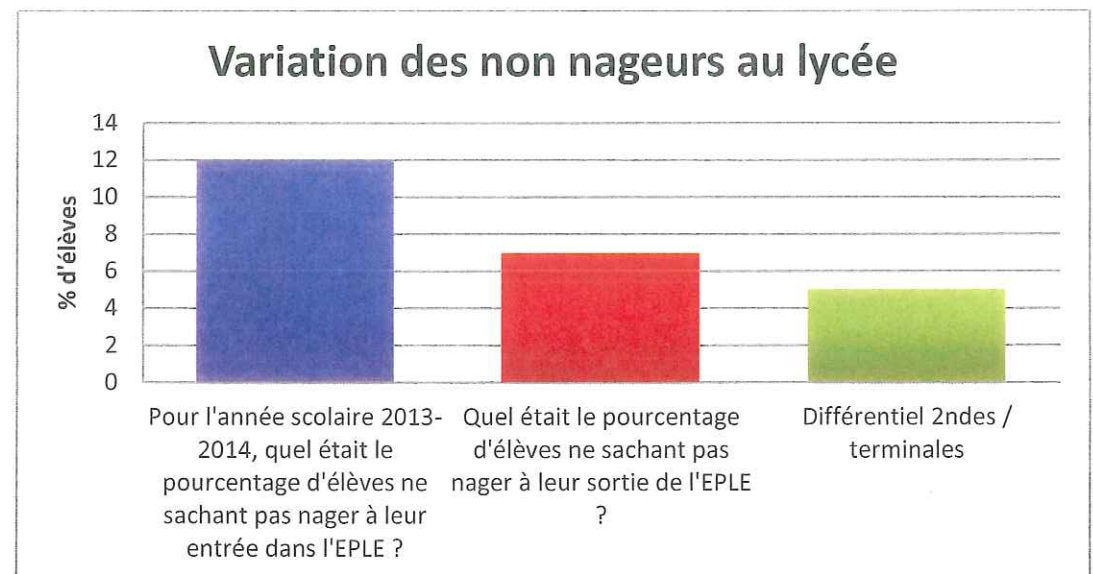
Je souhaite à tous une bonne rentrée et une excellente année scolaire.





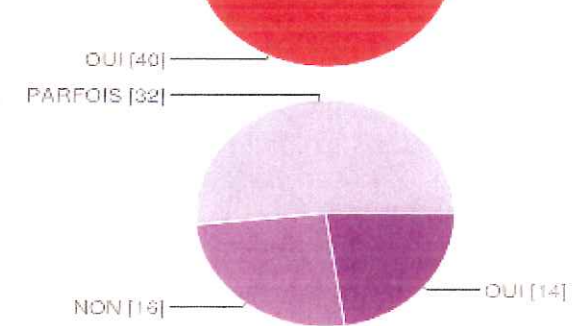
La natation est programmée dans 97% des établissements en sixième
 Grande disparité dans les répartitions des non nageurs : 21% des établissements ont plus de 50% de NN en 6ème, 24% moins de 15%.
 L'environnement (mer ou piscine) n'a pas d'influence sur la progression

LE SAVOIR NAGER AU LYCEE

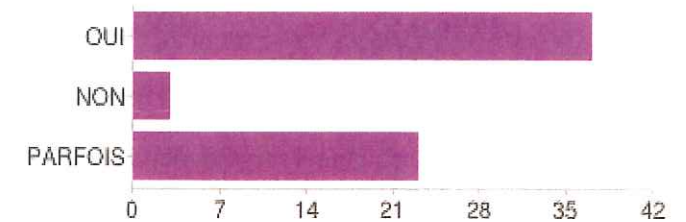


17% des EPLE ne proposent pas d'activités nautiques ou aquatiques

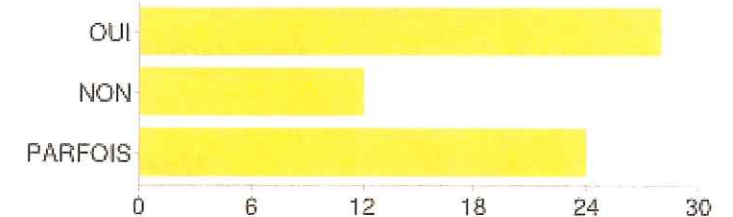
Estimez-vous avoir les moyens nécessaires pour améliorer la santé des élèves ?



Des pratiques d'inclusion sont-elles proposées dans vos projets d'AS ou d'EPS ?



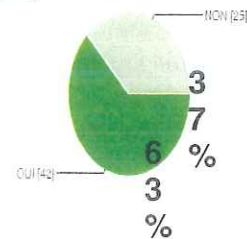
Des protocoles adaptés des épreuves aux évaluations ou examens leur sont-ils proposés ?



Rencontrez-vous des pratiques d'évitement des cours d'EPS pour des raisons liées à la santé (inaptitude ou absence) ?



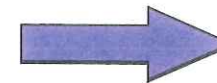
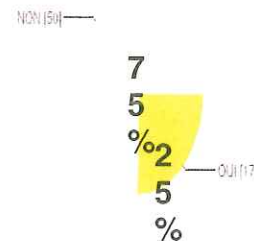
LES PRATIQUES LIEES AU NUMERIQUE



Attention, il s'agit encore pour le moment de matériel personnel, donc peu propice à l'utilisation par les élèves, et en nombre insuffisant.

De plus la connectivité des établissements souvent peu opérationnelle, ne permet pas la réelle utilisation des ENT

Budget spécifique pour le numérique



Des budgets limités et complexes à obtenir pour s'équiper de manière plus adaptée aux besoins (matériel et applications professionnelles payantes)

Formation au numérique des enseignants

inscrits dans une formation TICE EPS cette année)

- Augmenter les capacités de connexion des établissements
- Uniformiser les pratiques au niveau national (offre logicielle notamment)
- Utiliser l'outil numérique pour réguler l'apprentissage
- Déclencher le goût l'effort et la pratique continuée